



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des réglementations

**Arrêté préfectoral portant renouvellement d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires de
la SARL « POMPES FUNEBRES JP COMTET » à VIRIAT**

Le Préfet de l'Ain,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-23 et R 2223-56 et suivants ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 7 septembre 2014 et complétée les 14 novembre 2014, 3 février 2015, 2 mars 2015 et 21 avril 2015, par Monsieur Jean-Pierre COMTET, gérant de la SARL « **POMPES FUNEBRES JP COMTET** » sise 1269 route de Paris – 01440 VIRIAT ;

Vu l'attestation de conformité du crématorium délivrée le 23 juin 2014 par le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu le rapport de vérification de conformité établi le 31 mars 2015 par le bureau de contrôle APAVE de la chambre funéraire ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er}: La SARL « **POMPES FUNEBRES JP COMTET** », représentée par Monsieur Jean-Pierre COMTET, gérant, sise 1269 route de Paris – 01440 VIRIAT, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques ;**
- **Transport de corps avant et après mise en bière ;**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes funéraires ;**
- **Gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;**
- **Gestion et utilisation d'un crématorium ;**
- **Soins de conservation ;**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **15.01.090**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **6 ans**.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Pierre COMTET, gérant de la SARL « **POMPES FUNEBRES JP COMTET** », publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de VIRIAT.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 6 mai 2015

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale,
signé
Caroline GADOU